



Après des semaines de mensonges et de mascarade, le Ministre a officialisé sa réponse par courrier joint du 2 février 2017. C'est donc NON pour les cinq barrettes ... !

Aujourd'hui, nous savons, qu'en catimini, le ministre avait déjà annoncé son choix aux gendarmes du CFMG dès la fin du mois de décembre... Quel funeste théâtre !

Bruno Le ROUX est-il donc seulement le ministre de la gendarmerie ?

**Alors que cette légitime revendication est le socle d'un irénisme syndical s'inscrivant dans une harmonisation des grades des personnels actifs du champ de la sécurité ( douaniers, pompiers etc.) , alors que ce galonnage était la juste continuité des galons de lieutenant, capitaine et commandant, alors que des commandants ont été remplacés par des lieutenants-colonels dans des SDRT... Comment expliquer cette décision ?**

**Le Directeur général de la police nationale, en dépit des propositions hostiles d'un syndicat majoritaire de commissaires, a pourtant défendu ce projet depuis le mois d'octobre. Quelles forces de l'ombre ont donc conduit le ministre, fraîchement nommé et peu au fait des problèmes de sécurité, à désavouer, une nouvelle fois, le chef de la police nationale : le lobbying exercé par le réseau secret des 1 300 lieutenants-colonels et colonels de la réserve citoyenne de la gendarmerie ? les obscurs conseils d' un directeur adjoint de cabinet, foncièrement hostile au corps de commandement, sortant d'une confortable retraite pour assurer un dernier CDD ?**

**Combien de temps encore le « deux poids deux mesures » va-t-il persister dans ce ministère : médailles, jour de repos pour la sainte Geneviève, transport, logement ...**

**Monsieur le Ministre, les officiers de police se sentent méprisés. Ils vous demandent instamment de revenir sur votre décision, signe fort de reconnaissance et d'ouverture vers un avenir serein.**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 17-197-D

Paris, le - 3 FEV. 2017

Messieurs les secrétaires généraux,

Le protocole du 11 avril 2016 pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la police nationale a acté la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour le corps de commandement, qui en constituera le grade sommital et sera assorti d'un emploi fonctionnel.

Par courrier du 8 avril 2016, le ministre de l'intérieur vous a signifié que les officiers titulaires de ce nouveau grade prendraient l'appellation de commandant divisionnaire.

Concernant le galonnage représentant le grade de commandant divisionnaire et l'emploi fonctionnel, je vous ai réunis les 4 et 10 octobre dernier afin de recueillir vos observations. Dans ce cadre, j'ai formulé au ministre de l'intérieur des propositions, qui n'ont pas été retenues.

Le ministre de l'intérieur m'a demandé de lui formuler de nouvelles propositions le 10 janvier dernier.

Je vous ai réuni une nouvelle fois le 12 janvier 2017 afin de vous en informer et connaître votre position commune. Vous avez indiqué maintenir votre position exprimée en octobre dernier.

.../...

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL  
Secrétaire général du SCSI  
55, rue de Lyon  
75012 PARIS

Monsieur Patrice RIBEIRO  
Secrétaire général de Synergie-Officiers  
2 bis, quai de la Mégisserie  
75001 PARIS

Dans le cadre des instructions du cabinet du ministre, j'ai formulé de nouvelles propositions le 13 janvier dernier.

J'ai reçu le 27 janvier 2017 une note du cabinet du ministre qui précise le modèle retenu, que vous trouverez annexée à la présente.

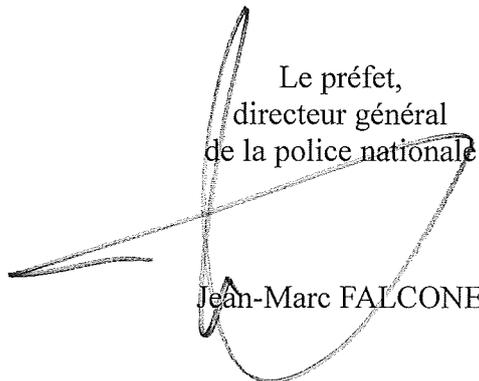
Afin que les officiers concernés puissent disposer à temps de leurs insignes de grade et d'emploi, j'ai demandé au service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure leur mise en production.

Je tenais à vous le faire savoir.

Je vous prie de croire, messieurs les secrétaires généraux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et la plus cordialement*

Le préfet,  
directeur général  
de la police nationale



Jean-Marc FALCONE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 27 janvier 2017

**Le Ministre de l'intérieur**

à

**Monsieur le Préfet,  
Directeur Général de la Police Nationale**

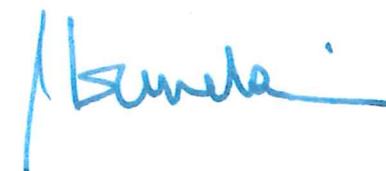
**OBJET : Galonnage du grade et de l'emploi sommitaux du corps de commandement.**

Par note du 13 janvier 2017, vous avez proposé, comme il vous a été demandé par note du 10 janvier, trois déclinaisons d'un galonnage conforme aux principes édictés.

La proposition n°1 a été retenue.

Je vous remercie d'assurer la mise en œuvre de cette décision.

Pour le ministre et par délégation,  
Le Directeur adjoint du cabinet,



Jean-Paul BONNETAIN

**Commandant  
divisionnaire**

**Commandant  
divisionnaire  
EF**

